

# Domaine Public DP

## Donnant donnant

Personne ne refuse de suivre un régime lorsque son taux de cholestérol est trop élevé. Pour autant bien sûr qu'il ait confiance dans son médecin et qu'il tienne à la vie.

C'est un peu la même attitude que les employeurs, tant privés que publics, cherchent à faire adopter aujourd'hui aux travailleurs lorsqu'ils refusent d'indexer les salaires au coût de la vie. «Pour le salut de l'entreprise, des finances publiques, de l'économie nationale, acceptez, disent-ils, une baisse réelle de votre revenu.»

Mais les salariés, de plus en plus, rechignent. C'est que leur sort individuel n'est pas toujours directement en cause et le lien entre le sacrifice demandé et le maintien des emplois souvent peu évident. Ils n'ont plus confiance dans le médecin et son diagnostic. N'observent-ils pas que la cure prescrite ne touche pas équitablement tous les patients ? Les actionnaires et les cadres dirigeants s'en sortent mieux qu'eux. Lorsqu'ils sont fonctionnaires, c'est-à-dire la cible privilégiée de l'assainissement des finances publiques, ils constatent qu'ils ont à assumer la conséquence des baisses imprudentes d'impôts de ces dernières années, profitables avant tout aux contribuables aisés.

De manière générale, les négociations salariales en cours se déroulent dans un climat de méfiance, voire d'hostilité, sur fond de mauvaise foi. Arguant de la situation économique morose, les employeurs cherchent visiblement à limer les salaires, même si l'état de santé de la branche ou de l'entreprise ne le justifie pas. La chimie bâloise florissante, Migros et Coop dont on n'a pas connaissance qu'ils sont dans les chiffres rouges, refusent la pleine compensation du renchérissement. Les entrepreneurs de la construction leur emboîtent le pas au mépris de la signature apposée au bas de la récente convention collective. La parole donnée n'a plus cours. Et le maintien du pouvoir d'achat, quand il est concédé, se fait pour partie au nom du mérite.

Les milieux patronaux déploient des trésors d'imagination pour affirmer de nouveaux liens de solidarité. Entre salariés et chômeurs, entre secteur privé et public, entre collectivités publiques.

Chacun prend prétexte des ennuis de l'autre et de la récession générale pour justifier la nécessaire austérité de tous, entendez de la grande majorité des salariés. Comme si ces derniers avaient copieusement profité jusqu'ici.

Les faits parlent un langage différent. Depuis plusieurs années la rémunération du capital croît plus rapidement que celle du travail; dans la répartition de la richesse produite, la part des salariés s'est donc amenuisée. Par ailleurs les organisations syndicales font preuve d'une grande retenue dans leurs revendications. Ainsi les travailleurs de la construction ont renoncé à plus de 7% de leur pouvoir d'achat en deux ans, alors même que la moyenne des salaires est particulièrement basse dans la branche. Les fonctionnaires fédéraux étaient prêts à se contenter d'un ajustement de 2% seulement pour l'an prochain, mais le Conseil fédéral a cru bon de rogner encore 0,3%, une économie de bouts de chandelle qui met en péril les relations entre partenaires sociaux.

Le mouvement syndical et les salariés sont conscients des difficultés de l'économie helvétique. Ils n'ont aucun intérêt à aggraver ces difficultés par des exigences démesurées. Mais le discours patronal sur la flexibilité salariale et la réduction des coûts de production, plus idéologique que factuel, les suppressions souvent trop hâtives de postes de travail en forme de sauve-qui-peut et l'annonce que la reprise ne compensera de loin pas l'hémorragie des emplois, tous ces éléments suscitent une méfiance justifiée de la part des salariés. Ces derniers ne sont plus prêts à accorder un chèque en blanc aux patrons; ils veulent voir pour croire. Voir les comptes de l'entreprise pour croire à la gravité de la situation; dire leur mot sur l'amélioration de l'organisation du travail. Bref, participer. Et obtenir des garanties pour que, si des sacrifices sont vraiment nécessaires aujourd'hui, ils obtiennent leur part des meilleurs résultats demain.

Les économistes nous disent que la confiance est un élément indispensable à la reprise. Ils pensent d'abord aux investisseurs et aux consommateurs. Or celle des salariés est tout aussi importante. Les employeurs semblent aujourd'hui l'oublier.

# J'attends que ça bouge pour y voir plus clair

«Armée 95» propose d'adapter les effectifs militaires aux réalités démographiques tout en justifiant la poursuite d'un effort de défense contre un ennemi qui s'est transformé en menaces diffuses.

## ARMÉE 95, CONCRÈTEMENT

Sont prévues:

- la diminution d'un tiers des effectifs, réduits à 400 000 hommes, une mesure de toute façon inévitable, vu l'évolution démographique;
- la réduction de la durée du service et la fixation de son maximum dans la loi;
- l'adaptation de l'instrument militaire à la nouvelle doctrine d'engagement (bataillon d'aéroport pour Zurich et Genève, transformation des divisions mécanisées en brigades, etc);
- la liquidation d'une partie du matériel et des fortifications obsolètes, ce qui nous permet de jouer comme les Grands dans la cour du désarmement.

(*cf*) Le plan directeur 1995 entend définir la conception de l'armée pour la fin de ce siècle. C'est donc un document important, qui en outre remplit de satisfaction le chef du Département militaire fédéral. A bien des égards il n'a pas tort. Car l'exercice n'est intellectuellement pas simple. Après l'effondrement du bloc militaire soviétique, la guerre en Europe se cherche un visage. Elle en a pourtant un, à 200 kilomètres de chez nous, en ex-Yougoslavie. Mais c'est un visage à la fois familier et lointain. Il ne correspond pas aux traits habituels de l'ennemi, ni aux scénarios qu'on nous a présentés pendant un demi-siècle. Nous ne le comprenons pas. Pas plus que les Etats-Unis ne comprennent les entrechats que danse Eltsine sur les parquets de l'Otan.

Candide comme Clinton, Villiger propose donc maintenant aux Chambres l'examen du document préparé par les têtes d'œufs du Pentagone bernois. Impossible en quelques lignes de rendre compte d'un texte dont l'intérêt réside moins, on l'aura compris, dans les idées qu'il avance que dans les mots qu'il choisit pour ne rien dire. Finie la langue de bois gris-vert. Place au langage branché, qui défile tout en souplesse et en déhanchement le long de la piste de l'eurocompatibilité.

Le plan directeur 1995 se propose de remplacer la doctrine d'engagement de 1966, compromis élaboré alors après une bataille homérique entre les tenants du tout blindé et avion et les défenseurs de la maxime traditionnelle «du feu sur chaque obstacle». Il s'inscrit dans la perspective de la politique de sécurité définie en 1990 par le Conseil fédéral. Selon cette politique, l'armée est appelée à promouvoir une politique active de paix (casques bleus) et à participer à la sauvegarde des conditions d'existence du peuple suisse, c'est-à-dire à lutter contre les catastrophes par la mise à disposition de troupes spécialisées.

Que la défense militaire s'intègre ainsi dans une politique plus générale de sécurité n'est pas une nouveauté. Ce qui l'est en revanche, depuis qu'a paru en 1973 le premier rapport sur le sujet, ce sont les changements fondamentaux survenus dans l'analyse des menaces. De toutes les frontières de notre sécurité, la plus floue est aujourd'hui la frontière militaire, même si personne ne peut encore assurer que les troubles d'Europe centrale et orientale ne s'étendront pas au-delà de leurs foyers actuels. La doctrine d'engagement de l'armée, le cœur du document, en est également la partie la

plus faible. Entre la scène de l'Europe et du monde, sur laquelle se joue une sécurité toujours menacée, et le plateau du Gempen où s'accroche la troupe (ce n'est qu'un cas de figure), le lien n'est pas facile à établir. D'un côté, les grandes catastrophes qui attendent l'humanité si elle ne prend pas à temps les mesures qui s'imposent: la faim, le fondamentalisme religieux, la dégradation des ressources naturelles et de l'environnement, par exemple. De l'autre, des militaires qui jouent à la petite guerre, en poussant devant eux des chars et des avions qui n'ont pas été achetés avec des chèques en bois. Le plan directeur juxtapose; il ne peut faire mieux. Aux politiques de reprendre leur analyse stratégique et de dire enfin sur quelles frontières essentielles la Suisse doit faire porter son effort de sécurité.

Quel est le but de ce plan directeur? Définir la doctrine d'engagement de l'armée? Mais nous ne savons pas quel ennemi nous menace, entourés que nous sommes par l'unité européenne de nos voisins immédiats, protégés par l'Otan auquel l'est du continent souhaite participer. Analyser les dangers qui nous entourent? Mais aucun, dans l'immédiat, ne relève de la guerre au sens militaire de ce terme. Ce plan n'est-il pas là tout simplement pour justifier la poursuite d'un important effort de défense nationale, militaire et civile, face aux doutes croissants de l'opinion? La nouvelle doctrine d'engagement abandonne la *Raumverteidigung* de 1966 au profit d'une défense plus mobile qui renonce à sauver chaque mètre carré du territoire. Quel est son rapport avec les achats d'armes en cours, notamment le F/A-18?

Sous les mots, ce plan directeur annonce une série de mesures concrètes, même s'il ne propose rien de révolutionnaire, ni en ce qui concerne la doctrine d'engagement, ni pour ce qui touche l'effort financier à fournir, qui restera important dans les prochaines années. Il ne fait pourtant pas l'unanimité parmi les officiers supérieurs et dans les milieux favorables à l'armée. Pourtant son désir de séduire est évident, touchant même; et la recherche du consensus aboutit à un texte flou, dont l'éclat tient avant tout aux truismes savoureux qui le parsèment. A l'évidence le plan directeur est une position d'attente. Il serait peut-être bon d'en profiter pour proposer aux Suisses une politique de sécurité fondée sur de nouvelles priorités. ■

# Le Tribunal fédéral aime savoir à qui il a affaire

*Les autorités ont en tout temps et en tout lieu été tentées de contrôler le traitement des informations qu'elles diffusent. Fort heureusement, en Suisse, le Tribunal fédéral empêche pareilles dérives. Sauf quand il s'agit de ses propres jugements...*

## REPÈRES

**Avril 1993.** André Loersch, journaliste au *Courrier*, demande à être accrédité auprès du Tribunal fédéral (TF). Il refuse toutefois de transmettre un curriculum vitae détaillé et un extrait de casier judiciaire, estimant qu'il n'appartient pas au TF de déterminer si un journaliste «paraît capable de faire un compte-rendu objectif des délibérations», pour reprendre les termes de ses directives.

**16 juin.** Le TF transmet au journaliste une ordonnance de non-accréditation.

**13 juillet.** André Loersch dépose un recours contre cette décision auprès de la Commission administrative du TF (voir DP n° 1135 du 19 août).

**9 septembre.** La dite commission, composée de trois juges, rejette le recours; sa décision est transmise fin octobre.

(pi) Le Tribunal fédéral ne s'applique pas les principes qu'il impose aux autres; il a déjà eu l'occasion de rappeler à l'ordre des cantons qui entendaient écarter de leurs conférences de presse un journaliste coupable à leurs yeux de rédiger des articles trop critiques ou pas assez objectifs. Mais sa commission administrative a confirmé la non-accréditation d'André Loersch, journaliste au *Courrier*, parce qu'il refusait de prouver sa capacité à rédiger des comptes-rendus objectifs. Le Tribunal fédéral a perdu là une belle occasion de réformer sa pratique dépassée et choquante en matière d'accréditation.

L'accréditation, qui devrait être, il faut le rappeler, une simple démarche administrative, sert à faciliter la tâche des journalistes qui reçoivent automatiquement le programme des audiences et les jugements rendus en délibération publique. Il leur appartient ensuite de faire leur travail de journaliste: rédiger (ou non) un compte-rendu en principe «anonymisé» si aucun intérêt n'exige la publication des noms des parties en cause.

Le contrôle par les autorités du traitement des informations qu'elles diffusent est une tentation constante que confirme hélas l'arrêt de la commission administrative du TF: «L'accréditation vise à s'assurer que les journalistes qui en bénéficient seront en mesure d'informer correctement le public sur l'activité du Tribunal fédéral. On ne saurait ignorer que la juridiction suprême d'un pays occupe une position éminente et que ses décisions suscitent non seulement l'intérêt du public en général, mais également celui des juristes au sens plus large qui prennent souvent connaissance des développements de la jurisprudence par la voie de la presse quotidienne. L'intérêt public commande donc de limiter le cercle des journalistes accrédités auprès du Tribunal fédéral à ceux qui sont en mesure d'informer le public avec toute la précision que l'importance particulière des décisions d'une cour suprême requiert.» Selon le TF, il y a donc deux sortes d'informations: celles qui peuvent être traitées par n'importe quel journaliste et celles d'une plus haute importance nécessitant d'être répercutées par des journalistes soigneusement triés et dont les connaissances ont été testées.

Respectant cette logique, le TF s'arroge le droit de juger les capacités professionnelles des journalistes, ce qui est du ressort exclusif des éditeurs et des associations professionnelles. Il y a certes un intérêt à ce que le public soit bien

informé, mais qui ne se limite pas aux décisions de la juridiction suprême du pays. Et c'est toujours avec la même argumentation sur la nécessité d'une information de qualité que les meilleures démocraties comme les pires dictatures tentent de justifier les contrôles de la presse. C'est nier au public sa capacité à choisir ses sources d'information: un juriste qui désire se tenir au courant de l'évolution de la jurisprudence le fera en lisant un quotidien réputé pour le sérieux de ses comptes-rendus plutôt qu'une gazette dont les spécialités sont le sport et sa rubrique *people*.

## Inadéquation entre but et moyens

Quoi qu'il en soit, il y a inadéquation entre les buts recherchés (des comptes-rendus objectifs), au demeurant louables, et les moyens employés pour les atteindre (la procédure d'accréditation et notamment le fait que les candidats ayant terminé des études de droit «sont censés être en mesure de rendre compte objectivement des délibérations»). Car l'objectivité d'un article ne peut être jugée que selon des critères... d'appréciation, ces mêmes critères qui président d'ailleurs aux décisions du TF, tout jugement étant une interprétation du droit. Et on peut évidemment être excellent juriste et piètre journaliste.

Le TF aurait pu se sortir élégamment d'affaire: en admettant que, par la qualité de son recours, André Loersch avait fait la démonstration de ses connaissances en droit et qu'il pouvait de ce fait être accrédité. Les juges ont préféré confirmer une pratique qui revient à douter *a priori* des connaissances professionnelles des journalistes, alors que la loi permet aux justiciables de poursuivre les médias qui n'auraient pas rendu compte «objectivement» d'un jugement. Objectivité d'ailleurs impossible à atteindre, à moins de reproduire *in extenso* une décision avant de la commenter.

Il faut aussi dans cette affaire s'interroger sur le silence des médias qui, à part le *Courrier*, admettent sans broncher les critères d'accréditation du TF. On imagine pourtant sans peine leurs protestations si le Conseil fédéral exigeait des journalistes accrédités au Palais fédéral qu'ils aient suivi une formation spécifique aux affaires de chacun des départements qu'ils voudraient commenter; ou si les grandes banques refusaient de transmettre des informations à des journalistes qui ne justifieraient pas de leur capacité à rendre compte «objectivement» de leurs activités. ■

# Examen de rattrapage pour la TVA

*(ag) La campagne est d'ores et déjà ouverte. Cette fois les dirigeants de l'économie en veulent; ils le font savoir, ouvrant leur bourse garnie, par publicitaires patentés. Ils récupèrent comme arguments porteurs les compensations obtenues par les socialistes, notamment l'affectation du 5% de la recette TVA à l'abaissement des primes d'assurance-maladie et ils l'illustrent en nous montrant une infirmière attentive contrôlant la pression d'un vieux encore vigoureux. Puis viendra la défense des emplois, etc. Le même Vorort, il y a deux ans, avait torpillé la TVA, aujourd'hui salvatrice.*

*Par mots-clé, nous faisons le point, alphabétiquement.*

**Constitutionnalité.** Pour satisfaire une demande de l'Union suisse des arts et métiers (Usam), les Chambres fédérales ont introduit une procédure référendaire en deux temps qui n'a aucune base constitutionnelle. Le peuple et les cantons sont invités à ratifier le passage de l'Icha à la TVA au taux de 6,2%. S'ils disent oui, il leur est demandé de ratifier «un geste supplémentaire» de 0,3% qui rapporterait 400 millions améliorant la situation financière de la Confédération.

Le référendum, tel que défini par la Consti-

a été introduite sous la pression des milieux économiques, partisans d'une politique des caisses vides. Les scrupuleux de l'Etat de droit n'ont vu dans ces objections fondamentales qu'une «guerre de diversion» (NZZ dixit). Quant au conseiller fédéral Koller, saisi pourtant d'un rapport de l'Office fédéral de la justice dénonçant l'irrégularité de la procédure, il a mis sous son coude ces critiques graves. Il a eu le culot de déclarer: le problème est politique et non pas juridique, comme si l'opportunité du moment (et laquelle? celle de l'USAM et du Vorort) pouvait l'emporter sur la Constitution.

La conséquence pratique de ce gribouillage, c'est quatre questions véritablement illisibles pour le citoyen. Avant de voter, il sera donc judicieux de rétablir les faits. Les Chambres fédérales, en droit, n'ont pris qu'une décision: introduire une TVA à 6,5% comme mode d'imposition indirecte. En conséquence, il faut ne pas prêter la main à une manœuvre anticonstitutionnelle et ne pas répondre à la question 1.

**Déplacement de la charge fiscale.** Donnée de base, la Suisse a une fiscalité indirecte trop faible. Il faut donc rétablir un meilleur équilibre pour qu'elle puisse assumer ses tâches prioritaires en matière de politique sociale et de coopération européenne et internationale.

Si l'on se réfère au tableau des effets financiers de la TVA, on constate que le grand allègement porte sur la taxe occulte. L'Icha frappe en effet les machines et les constructions qui interviennent dans le prix de revient d'un produit. L'industrie d'exportation notamment ne peut pas en obtenir le remboursement, ce qui représente 1,2 milliard. Avec la TVA, elle le pourra. Elle ou ses clients étrangers gagneront donc un montant équivalent. Pour le marché intérieur, la suppression de l'imposition en cascade, sur les biens de production d'abord, puis sur les produits finis sera-t-elle répercutée sur les prix au profit du consommateur? La question est ouverte.

Les ménages de manière évidente passeront donc à la caisse: par l'impôt sur les services, par

## EFFETS DE L'INTRODUCTION DE LA TVA SUR LES FINANCES FÉDÉRALES SELON LA RÉFORME PROPOSÉE

	millions de francs
1. Elimination de la taxe occulte	- 2665
2. Relèvement du montant du chiffre d'affaires à partir duquel une entreprise est assujettie	- 20
3. Imposition au taux ordinaire de produits jusqu'ici exonérés	+ 435
4. Imposition au taux ordinaire des travaux de construction	+ 655
5. Imposition à un taux réduit de produits jusqu'ici exonérés	+ 560
6. Imposition des services	+ 2025
7. Hausse du taux de 6,2% à 6,5%	+ 400
Gain brut	1410
Compensation sociale (5% du rendement)	- 565
Gain net	+ 845

tution et tel que pratiqué jusqu'ici est une procédure de contrôle et non pas de choix. On objectera que les Chambres fédérales ont pris une décision soumise à contrôle: ajouter à la TVA un supplément de 0,3%, la portant à 6,5%. Mais si elles l'ont vraiment décidé, en vertu du principe fondamental qui veut que la loi la plus récente l'emporte sur la loi ancienne, elles ont choisi une TVA à 6,5% et c'est cela, et cela seul, que le peuple devrait ratifier.

Or, la question est posée au peuple comme si les Chambres n'avaient pas vraiment tranché, laissant les citoyens choisir. C'est un détournement de la fonction du référendum, d'autant plus scandaleux que cette innovation

## LES QUESTIONS BYZANTINES DU 28 NOVEMBRE

Le peuple et les cantons devront répondre à quatre questions, rédigées de telle façon que ni l'objet essentiel (TVA), ni les taux ne sont mentionnés.

Nous les rappelons.

1. *Acceptez-vous l'arrêté fédéral du 18 juin 1993 sur le régime financier ?* Cette question concerne le passage de l'Icha à la TVA, au taux de 6,2%. Mais, attention, l'assiette de l'impôt n'est pas la même. Voir le tableau sur le déplacement de la charge fiscale.

2. *Acceptez-vous l'arrêté fédéral du 18 juin concernant la contribution à l'assainissement des finances fédérales ?* Cette question concerne le choix du taux; de 6,2%, résultant de l'acceptation du point 1, il serait porté à 6,5%.

3. *Acceptez-vous l'arrêté fédéral du 18 juin prévoyant des mesures garantissant le maintien de la sécurité sociale ?* Sous ce libellé ampoulé — la sécurité sociale n'est pas une notion qui appartient au droit suisse; et qu'est-ce que cette promesse de garantir ? — il est prévu que les Chambres fédérales pourront augmenter de 1% la TVA si le financement de l'AVS le requiert.

4. *Acceptez-vous l'arrêté fédéral du 18 juin sur les impôts de consommation spéciaux ?* Question technique qui va brouiller les pistes car elle n'a rien à voir avec la TVA. Les droits de douane peuvent être abolis dans des accords de libre-échange; l'impôt de consommation sauvegarde une perception. Sont concernées: les automobiles et les huiles minérales.

l'impôt au taux ordinaire ou abaissé sur des produits jusqu'ici exonérés. Avec une TVA à 6,2% un ménage au revenu de 42 000 francs devra compter sur une dépense supplémentaire de 500 francs; pour un revenu de 66 000, ce sera 700 francs.

Les montants sont élevés, même si l'on tient compte de la compensation sociale qui n'excède pas le rendement de l'imposition des produits de première nécessité. Montants élevés aussi si l'on se réfère aux faibles ressources qu'obtiendra la Confédération: même pas 400 millions dans l'hypothèse 6,2%. Il y a donc avant tout déplacement de la charge fiscale dissimulé sous l'argument trompeur qu'au taux de 6,2% l'imposition est neutre, comme si le seul changement était technique, celui du mode de perception.

**Eurocompatibilité.** Tous les pays européens connaissent la TVA. L'intégration de la Suisse à l'Europe ou même un rapprochement exigera que ce pas soit franchi. Lever ce premier obstacle, par décision propre et non sous l'effet d'une pression extérieure, est de première importance. C'est un argument de poids.

Il faut malgré tout nuancer sur un point. En inscrivant un taux très bas dans la Constitution (6,2% ou 6,5%), on laisse subsister une barrière puisque l'Union européenne tente d'harmoniser son taux de TVA à 15%. La démagogie antieuropéenne pourra encore se nourrir d'arguments fiscaux.

**Finances fédérales.** La TVA est présentée comme le moyen d'assainir les finances fédérales. Même au taux de 6,5%, c'est-à-dire avec une recette de 840 millions pouvant se développer au-dessus du milliard si l'économie suisse redémarre, le déficit subsistera à hauteur de quelque 5 milliards. Le Conseil fédéral présente donc un programme d'économie de 1,5 à 2 milliards. Un socle de déficit de 2 à 3 milliards subsistera si recettes et coupes sont acceptées. La TVA n'est qu'un pas vers l'assainissement.

Les milieux économiques, voir l'Usam avec la complicité du Vorort, qui défendent le 6,2%, poursuivent un double but: obtenir un déplacement de la charge fiscale et maintenir une situation de caisses vides pour contraindre la Confédération à des réformes de structure. Cette ligne politique dépasse de beaucoup l'enjeu, apparemment modeste, soit les 400 millions qui séparent le 6,2% du 6,5%.

**Fraude.** Dans l'Union européenne où les taux sont élevés la TVA est l'objet d'une fraude considérable. Sont tentés notamment ceux qui n'ont pas payé de gros montants de TVA chez leurs fournisseurs. Mais la TVA permet aussi, à travers les déductions successives, de suivre les facturations; elle facilite, par recoupements, les contrôles. De surcroît, au stade final, elle frappe la dépense. Les contribuables à revenu nul, mais à train de vie élevé acquitteront au moins la TVA.

**Inflation.** La TVA à 6,5% provoquera une hausse de l'indice des prix à la consommation de 1,8%. Si la compensation du renchérissement est obtenue, la charge supplémentaire serait annulée. Mais les entreprises, selon l'importance de la masse salariale et de leurs investissements, perdraient une partie l'avantage obtenu par l'abolition de la taxe occulte. Dans le climat actuel, elles feront tout pour ne pas être perdantes et contesteront l'adaptation des salaires. Paieront de toute façon en plein ceux dont les revenus ne sont pas indexés.

**Régime fiscal.** Lorsqu'en 1967 déjà nous défendions la TVA, dans la perspective d'un programme européen de gauche, c'est en la liant à une réforme globale du régime fiscal suisse, y compris la fiscalité directe. L'expérience a démontré qu'une vision plus générale était au-dessus des capacités réformistes suisses. Il faut, pour l'instant, en prendre acte.

**Tout bien pesé.** L'échec du projet enfoncerait un peu plus la Suisse dans son isolationnisme. C'est ce qui à nos yeux l'emporte sur beaucoup d'arguments négatifs. Mais il est au-dessus de nos forces d'entrer dans le jeu d'une procédure anticonstitutionnelle; nous laisserons donc en blanc la question 1, et répondrons oui aux trois autres. ■

## MÉDIAS

La presse de la langue allemande rend hommage à Rudolf Augstein, fondateur et éditeur du magazine hebdomadaire *Der Spiegel*, un titre phare. Augstein vient de fêter son septantième anniversaire et a créé le *Spiegel*, en 1947, à l'âge de 24 ans.

Les téléspectateurs câblés de la ville de Berne pourront bientôt zapper sur 38 chaînes, dont 4 suisses et 11 allemandes. Un système de plombage (prix: 160 francs) permettra de réduire le choix à quelques chaînes de base pour un prix d'abonnement réduit.

Un quotidien de gauche disparaît au Tessin et un quotidien de la Lega lui succède. Le populisme aura-t-il plus de succès que le réformisme ?

Les télévisions allemande et autrichienne diffusent une histoire fort complète de la RDA. Un épisode était consacré au travail de la Stasi avec des extraits de films pour la formation des agents, de prises vidéos de contrôle des personnes, de photographies intimes destinées à piéger des individus tombés dans les bras de belles agentes. Où l'on voit que les contrôles de la circulation par vidéo peuvent fournir des indications utiles pour la surveillance des individus.

COURRIER

## De Lausanne à Genève

Arrêtez vos «Lausannoiseries» ! Arrêtez de persifler Genève, ses institutions et ses habitudes frondeuses et pas «comme il faut» !

«A l'issue de ce premier tour \_ puisque Genève persiste à se singulariser en désignant son gouvernement un mois après le Grand Conseil...» (DP n° 1144 du 21.10.93 «Elections genevoises: No future».)

«Ce n'est pas de cette manière brouillonne et prétentieuse dans les attitudes que Genève trouvera l'énergie...» (DP n° 1145 du 28.10.93 «Le mode électoral genevois».)

Malgré le dicton «Genevois, quand je te vois..., je vois le diable devant moi», les candidats de la vraie gauche comme Grobet, Erica Deuber, Ducommun ne sont pas des suppôts de Satan, mais des personnes vives, courageuses, rafraîchissantes et non issues de «mouvements hétérogènes qui hier encore s'entredéchiraient et qui n'ont en commun que la volonté de s'affronter à

la droite et de sauvegarder des acquis sans trop se soucier de savoir à qui ils profitent réellement» (DP n° 1144 du 21.10.93.)

Cette façon de critiquer Genève et le renouveau de gauche est parfaitement déplacée.

Bien sûr il ne s'agit pas d'une gauche bien sage, à la vaudoise — ni trop ni trop peu, bien au contraire... — mais elle représente bien des tendances fortes et jeunes de pas mal de Genevois, pour l'élection au Grand Conseil de cet automne du moins. Le président du parti socialiste genevois et quelques camarades féminines ont dû (ou devraient) le comprendre enfin, bien qu'un peu tard.

Bref, continuez votre bon travail de journalisme libre, on en a bien besoin en ce moment, mais cessez de renforcer cette querelle médiévale entre deux cités du lac de Genève (pardon du Léman !)

Et parlez/écrivez un peu plus sur des problèmes de diversité biologique et de développement durable en Suisse (ce dernier n'étant pas ou peu pratiqué chez nous !)

Raymond P. Lebeau, Chêne-Bougeries

### IMPRESSUM

Rédacteur responsable:  
Jean-Daniel Delley (jd)  
Rédacteur:  
Pierre Imhof (pi)  
Ont également collaboré à ce numéro:  
Gérard Escher (ge)  
Jean-Claude Favez (jcf)  
André Gavillet (ag)  
Charles-F. Pochon (cfp)  
Abonnement: pour une année: 80 francs  
Administration, rédaction:  
Saint-Pierre 1  
case postale 2612  
1002 Lausanne  
Téléphone:  
021/312 69 10  
Télécopie: 021/312 80 40  
CCP: 10-15527-9  
Composition et maquette:  
Murielle Gay-Crosier  
Marciano, Pierre Imhof,  
Françoise Gavillet  
Impression:  
Imprimerie des Arts et  
Métiers SA, Renens

FABRIQUE DE DP

## Succès oblige...

(*réd*) S'ils en doutaient, le comité de rédaction et le conseil d'administration savent désormais qu'ils ont le soutien des abonnés et des actionnaires de *Domaine public*. Quelques années bouclant par une perte d'exploitation avaient alourdi le bilan. Pour assurer la pérennité de la parution sur une base financière solide, l'assemblée générale réunie en juin dernier décida de chercher non pas des donateurs, mais de nouveaux actionnaires. Sur la base des besoins estimés par le conseil d'administration, elle autorisa l'émission de 250 nouvelles actions offertes aux anciens actionnaires ainsi qu'à tous les abonnés de notre hebdomadaire.

C'est un succès inattendu qu'a rencontré la lettre adressée en septembre aux uns et aux autres. A ce jour, plus de 285 souscripteurs ont déclaré acheter quelque 440 actions ! Un succès, mais aussi un dilemme. S'en tenir à la décision de juin imposait de dire non à 35 souscripteurs. Les règles légales et statutaires le permettaient, mais le conseil d'administration l'a jugé inopportun. Il vient de convoquer pour le 2 décembre prochain une assemblée générale extraordinaire des actionnaires actuels à qui il proposera d'émettre le nombre exact des actions souscrites en temps utile. Le même soir, le conseil d'administration procédera aux opérations qui permettront d'émettre les nouvelles actions et d'enregistrer les nouveaux actionnaires.

Ce résultat rassure: le besoin de conforter l'avenir de *Domaine public* est exprimé par ses lecteurs qui l'ont manifesté de manière très

concrète. Il rassure en même temps qu'il oblige toute l'équipe qui, semaine après semaine, travaille à son contenu et à sa parution. Notre journal a obtenu les moyens financiers de poursuivre son activité et il remercie tous ceux qui les lui ont procurés. Mais il est conscient que le long terme exige non seulement la fidélité de ses abonnés mais aussi la recherche de nouveaux lecteurs. Chaque année, l'envoi des bulletins de réabonnement marque une étape importante de cet effort. L'abonnement-cadeau est un sûr moyen d'augmenter notre lectorat. Merci du soutien que vous nous avez apporté et de l'appui que vous continuerez de nous témoigner en nous aidant à élargir le cercle de nos abonnés ! ■

### EN BREF

L'hebdomadaire économique *Cash* (29.10) a établi un palmarès des députés fédéraux les plus efficaces ces dernières années pour réduire les efforts d'économie du Conseil fédéral. Sur les douze conseillers cités il y a six radicaux, deux UDC, trois PDC et un libéral. La droite continuera de prétendre que ce sont les socialistes et les verts qui empêchent d'équilibrer le budget fédéral.

L'ère des transferts en politique continue. Un ancien conseiller de ville socialiste adhère au Parti des automobilistes de la ville de Berne et il est question, dans ce parti, d'une éventuelle candidature au Grand Conseil de l'ancien municipal UDC Marc-Roland Peter, non réélu il y a une année.

## Hollande, Suisse et Alcazar

(ag) La visite d'Etat de la reine de Hollande aurait pu avoir un sens plus que protocolaire. De la Suisse allemande aux Pays-Bas, l'on observe des similitudes de tempérament et d'histoire. La Lotharingie, qui au démembrement de l'empire de Charlemagne descendait comme une bande étroite entre France et Allemagne jusqu'en Italie, n'était pas découpée artificiellement. Charles le Téméraire qui voulut la ressusciter à son profit échoua pourtant sur la



Cette image du photographe Grisel montrant la reine Juliana, probablement en compagnie de sa fille Beatrix alors âgée de 10 ans, date de mars 1948. Elle dut être retirée de l'exposition graphique du Comptoir suisse à la demande de l'ambassadeur de Hollande à Berne et du photographe lausannois de Jongh, car elle ne correspondait pas à l'éthique de la famille royale de Hollande.

## Séparatismes alémaniques

(cfp) Il y a non seulement en Suisse alémanique une tendance à cultiver l'exception linguistique, mais une tentative, encore embryonnaire, de manifester des spécificités politiques et géographiques nouvelles.

Qui avait pris au sérieux la municipale zurichoise Ursula Koch lorsqu'elle avait rêvé tout haut d'un canton-ville de Zurich ? Peu de monde et pourtant, immédiatement, dans le quartier zurichois de Höngg (20 000 habitants), à l'ouest de l'agglomération, un comité s'est constitué pour réclamer le retour à l'autonomie de cette commune rattachée à la ville en 1934. Une intervention dans la campagne pour l'élection des autorités communales au printemps prochain est envisagée.

A Berne, le faubourg de Bumplitz a fusionné avec Berne en 1919. Ce «quartier VI» de la ville

résistance des Suisses. Dès cette date, début du XVI<sup>e</sup> siècle, la Suisse entre définitivement dans une période de stabilité une fois surmontées les déchirures de la Réforme. Les Pays-Bas, au contraire, eurent à conquérir et défendre jusqu'à la Seconde Guerre mondiale leur indépendance contre les impérialismes continuentaux espagnol, français, allemand. Outre les liens créés par les grands humanistes (Erasmus remontant le Rhin jusqu'à Bâle, qu'évoqua la reine Beatrix), ce fut certainement au XVIII<sup>e</sup> que s'affirme un esprit de (relative) tolérance, qu'exprime dans les deux pays le succès des éditeurs, déjouant la censure et les privilèges royaux des pays voisins. Même si les discours de réception ne sont pas des textes grand-public, on regrettera que le président de la Confédération n'ait pas saisi cette opportunité pour évoquer la construction par les petites nations de la liberté européenne. Le recrutement des nègres préposés aux grands discours devrait d'urgence être revu à Berne.

Cette part commune de destin européen donne (donnait) un sens au regroupement des forces des compagnies aériennes. Les directeurs de l'aviation, on l'imagine, discutent sur d'autres données que celles de l'humanisme, du protestantisme, de la tolérance. Mais lorsque les données chiffrées ont donné tout ce qu'elles peuvent donner et qu'il faut dépasser un antagonisme, seule une vision historique engage à vouloir la convergence.

Il était bon de laisser les responsables de l'aviation civile s'expliquer entre eux sur leurs alliances et leur recherche de synergie. C'est bien qu'il n'aient pas été bloqués au départ par un veto politique. En revanche le coup d'épaule du dernier effort aurait dû, devrait être politique. Du moins si l'on croit aux rôles des petits pays dans l'Europe du condominium franco-allemand ou l'Europe du triangle Londres-Paris-Bonn. ■

fédérale comptait 33 000 habitants en 1990, Une fête se prépare pour les 75 ans de la fusion. Questionné, le président du comité d'organisation a estimé qu'un vote sur le rattachement à Berne, organisé actuellement, n'aurait pas nécessairement la même issue qu'en 1919. Bumplitz serait une commune autonome comme Köniz, Ittigen, Ostermundigen. Elle pourrait surtout profiter des investissements de la ville centre sans avoir à y contribuer financièrement au prix fort.

Dans le demi-canton de Bâle-Campagne, deux districts, que l'on qualifierait facilement de cartel des «non», ceux de Sissach et de Waldenburg, commencent à s'agiter pour qu'une double majorité soit requise en matière cantonale: celle des districts s'ajoutant à celle des votants. Lorsque le Laufonais sera intégré, il y aura cinq districts dans le canton, mais celui d'Arlesheim, aux portes de la ville de Bâle, groupe plus de la moitié de la population et donc des électeurs du canton. ■

# L'évaluation dure des médecines douces

*Le Conseil des Etats propose que l'on soumette certaines médecines douces (par exemple l'homéopathie) à évaluation scientifique avant de les déclarer remboursables par l'assurance-maladie. Une telle évaluation est-elle faisable ?*

## POUR EN SAVOIR PLUS

Ouvrage général (écrit par un pharmacologue). Jean-Jacques Aulas: *Les médecines douces, des illusions qui guérissent*, éditions Odile Jacob, 1993.

Revue d'essais homéopathiques. Hill C. et Doyon F.: «Review of Randomized Trials of homeopathy» in *Epidemiologie et Santé Publique* vol. 38 (1990). Klejen et al.: «Clinical Trials of homeopathy», *British medical journal*, vol. 302 (1991).

Débat sur la «mémoire de l'eau», tous parus dans la revue *Nature* en 1988 (vol. 333, 334 et 335).

(ge) L'idée actuelle de «scientificité» d'une théorie va peut-être à l'encontre du sens commun: elle ne se prouve pas en multipliant des observations qui la confirment; une théorie est scientifique si l'on peut imaginer et réaliser des expériences capables de la réfuter; et elle est d'autant plus certaine qu'elle résiste à ces réfutations. Une évaluation scientifique doit donc largement ignorer les observations cliniques isolées; ces observations souffrent souvent de l'illusion du *post hoc ergo propter hoc*: ce patient était malade, je lui ai prescrit tel traitement, il a guéri, cette guérison est donc la conséquence de mon traitement...

La plupart des malades se moquent bien de savoir s'ils sont soignés «scientifiquement» ou non. Ce qui compte, c'est la guérison. C'est pourquoi l'évaluation des médecines douces doit s'attacher à leur efficacité réelle (et non à la justification théorique du yin/yang ou de la mémoire de l'eau).

Une évaluation scientifique a pour but de mesurer rigoureusement l'efficacité d'un traitement en faisant la part entre ce qui revient à l'effet du traitement proprement dit, à l'évolution spontanée de la maladie et à l'effet placebo. La compréhension de ce dernier phénomène créera en médecine une révolution aussi importante que celle de Pasteur, dit-on. Pour le moment, il tient plus de l'art que de la science. Le médecin y joue vraisemblablement le premier rôle: à placebo égal, un médecin sympathique et convaincu est beaucoup plus efficace qu'un autre, indifférent ou sceptique. Dans le cas du syndrome prémenstruel par exemple, un placebo prescrit avec conviction est presque aussi efficace qu'un médicament hormonal prescrit sans conviction; ou encore, si la visite pré-opératoire de l'anesthésiste est détaillée et rassurante plutôt que routinière, les patients consommeront moitié moins de médicaments anti-douleurs. Le «faire vrai» est important aussi: deux placebos sont plus efficaces qu'un seul, un placebo injecté est plus performant qu'un placebo pris oralement et ainsi de suite.

Pourquoi insister sur cet effet (où par ailleurs le patient joue probablement aussi un rôle déterminant...)? C'est qu'une évaluation dure des médecines douces doit faire l'hypothèse suivante: les traitements par médecines douces ne sont rien d'autre qu'un *effet placebo optimisé*. Comment vérifier cela ?

Deux techniques sont utilisées dans les essais cliniques contrôlés.

- La méthode du *double aveugle*: un patient qui sait qu'il participe à l'expérimentation d'un nouveau médicament peut aller mieux de ce simple fait. Et un médecin qui accepte de pratiquer un essai avec un nouveau traitement y met beaucoup d'espoir et a tendance à surestimer les résultats qu'il obtient. Il est donc impératif que le médecin ne sache pas non plus ce que reçoit son patient (l'expérimentateur informe bien sûr le patient sur les conditions et les risques de l'essai).

- Attribution du traitement par *tirage au sort*: un groupe homogène est constitué, puis divisé en groupes placebo/traitement au hasard; les résultats sont ensuite évalués statistiquement.

Il y a donc déjà un paradoxe à devoir évaluer des médecines douces très personnalisées par des méthodes traitant du général; sans tirage au sort et statistique, pas de consistance scientifique; sans traitement individualisé, pas d'homéopathie... Nul étonnement donc qu'il y ait au plus jusqu'ici une centaine d'essais cliniques contrôlés publiés pour évaluer l'homéopathie. Au début des années 80, une série d'essais cliniques furent réalisés pour évaluer l'efficacité du traitement homéopathique sur la reprise du transit intestinal (selles et gaz) chez des patients opérés du tract intestinal. Les trois premiers essais conclurent que les gaz (donc l'activité intestinale) revenaient plus rapidement avec le traitement homéopathique; la faculté s'émut, et, sous l'égide de Georgina Dufoix, alors ministre française de la santé, chirurgiens, statisticiens et huissiers organisèrent le plus grand et rigoureux essai clinique (600 patients): l'effet du traitement disparut. La presse conclut (à tort) que tout traitement homéopathique était inutile; mais les homéopathes s'empressèrent de dire que l'on n'avait pas respecté une des lois de l'homéopathie, le principe d'*individualisation* lié à la sensibilité différente de chaque patient (chaque opéré en effet avait reçu le même traitement).

L'homéopathie connaît trois «lois»: la loi de la similitude (un médicament qui provoque un effet chez un sujet sain peut le combattre chez un sujet malade), celle des doses infinitésimales et le principe d'individualisation. La première a été infirmée maintes fois par simple induction; la seconde vacille depuis les més-expériences sur la mémoire de l'eau et peut être réfutée par des essais cliniques contrôlés; mais la dernière, dans son essence même, semble réfractaire à l'analyse et à la réfutation scientifiques. ■